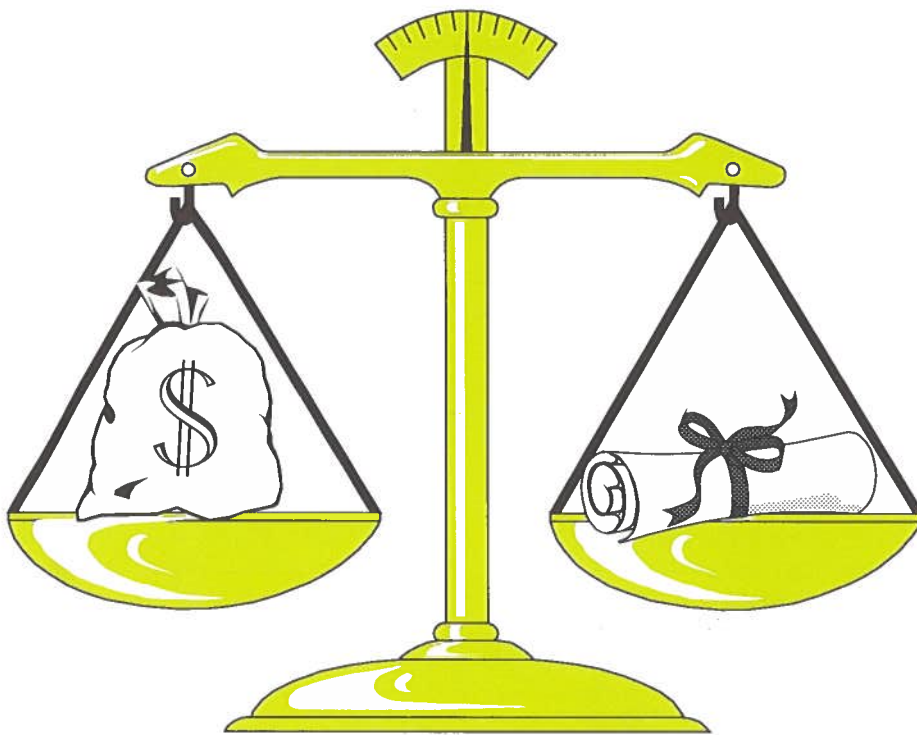


LE BUDGET FÉDÉRAL : FAVORISER PLUS D'INVESTISSEMENTS



Dans le budget qu'il a présenté le 25 février dernier au Parlement, le gouvernement fédéral exposait un plan d'action de relance et de croissance soutenue dans lequel on retrouvait un certain nombre de propositions visant à promouvoir plus d'investissements, d'initiatives et d'emplois.

Le budget comprenait des propositions de réforme de l'impôt visant à garantir que le régime fiscal des sociétés au Canada demeure concurrentiel par suite des mesures fiscales adoptées à l'échelle internationale, particulièrement aux États-Unis. Parmi les propositions visant à « favoriser les initiatives et les investissements productifs », mentionnons :

▣ **La réduction du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation**

Le gouvernement a l'intention de réduire le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 % à 22 % à compter du 1^{er} janvier 1993 et de le diminuer d'un autre point le 1^{er} janvier 1994.

On s'attend à ce que ce changement encourage les entreprises de fabrication et de transformation à effectuer davantage d'investissements productifs et producteurs de revenus au Canada.

(p. 2) ▼

DANS CE NUMÉRO

Devant les défis économiques qui se posent aujourd'hui, le commerce et l'investissement demeurent deux des principaux éléments de la prospérité du Canada. Dans le présent numéro, nous passons en revue quelques-unes des mesures prises dans le récent budget fédéral pour améliorer le climat de l'investissement au Canada et la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux.

Nous y traitons également des nouvelles mesures relatives au secteur du pétrole et du gaz adoptées par le Canada afin de maintenir une industrie saine et dynamique.

Nous vous proposons aussi un article qui porte sur la nouvelle politique touchant l'industrie canadienne de l'édition, article traçant les grandes lignes des nouvelles directives concernant l'investissement étranger dans le secteur du livre.

SOMMAIRE

E ricsson lance un projet de R-D	p. 4
V idéoconférence	p. 5
P romotion de l'industrie océanologique canadienne	p. 6
N ouvelle politique touchant l'industrie de l'édition	p. 7
N ouvelle politique sur les acquisitions pétrolières et gazières	p. 8
L ettre d'entente entre le Canada et une banque coréenne	p. 10



LE BUDGET FÉDÉRAL : FAVORISER PLUS D'INVESTISSEMENTS ▲ (suite de la p. 1)

■ *La hausse de la déduction pour amortissement du matériel de fabrication et de transformation*

Le gouvernement propose de porter de 25 % à 30 % le taux d'amortissement des machines et du matériel de fabrication et de transformation, nouveau taux applicable aux acquisitions postérieures au 25 février 1992.

Une des variables importantes dans la décision d'une entreprise d'investir au Canada est le taux auquel les machines et le matériel de fabrication et de transformation acquis peuvent être déduits dans le calcul du revenu imposable. Si les déductions rapides au début sont possibles, elles permettent d'abaisser le coût après impôts au moment où cela est le plus important, c'est-à-dire au cours des premières années d'un investissement.

■ *La réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs*

Le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il est disposé à négocier une entente réciproque avec ses partenaires commerciaux en vue de ramener à 5 % la retenue fiscale sur les dividendes directs. Les dividendes directs sont les bénéfices payés par une filiale canadienne à une société mère étrangère ou à une autre entreprise qui possède des intérêts appréciables dans la filiale.

Puisque l'investissement devient de plus en plus mobile, un taux de retenue fiscale élevé peut constituer un obstacle aux flux de capitaux. La retenue fiscale peut représenter un coût supplémentaire pouvant dissuader une société multinationale d'investir au Canada.

■ *L'amélioration des mesures fiscales concernant la recherche et le développement (R-D)*

Le budget fédéral comprend un engagement visant à accroître le crédit d'impôt à la R-D d'environ 230 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. La plus grande partie de ce montant est reliée aux changements dans les règles fiscales

qui réduiront le niveau actuel du fardeau administratif imposé aux réalisateurs d'activités de R-D. Ces modifications amélioreront le climat d'investissement en matière de R-D au Canada.

■ *La prolongation du Programme de financement pour la petite entreprise*

Le Programme de financement pour la petite entreprise a été mis sur pied pour aider les petites entreprises en difficultés financières à obtenir des prêts à des taux d'intérêt moins élevés; il ne s'appliquait qu'aux prêts reçus par les petites entreprises admissibles avant 1988. Le nouveau budget propose d'étendre ce genre d'aide financière aux prêts reçus après le 25 février 1992 et avant le 1^{er} janvier 1993. De plus, le plafond des prêts aux petites entreprises particulières en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* passera à 200 000 \$, soit le double de ce qu'il était auparavant.

■ *L'amendement à l'exemption à vie pour gains en capital*

L'exemption de 100 000 \$ à vie pour gains en capital sera orientée vers des investissements plus productifs. L'exemption ne s'appliquera plus aux gains en capital réalisés lors de la disposition de biens immeubles, après février 1992.

■ *Favoriser l'investissement dans les fonds de capital de risque*

Le gouvernement favorisera la croissance des fonds de capital de risque de travailleurs. Le crédit d'impôt maximal applicable sur des investissements dans ces fonds passera de 700 \$ à 1 000 \$.

Le budget prévoit une hausse du plafond d'investissement au chapitre des contributions des particuliers à des corporations de capital de risque de travailleurs; il passera donc de 3 500 \$ à 5 000 \$ par année.

Un climat de l'investissement plus positif

L'impôt est l'un des principaux facteurs influant sur le niveau et le lieu des

investissements. Les mesures susmentionnées, ajoutées à celles se rapportant à des réformes fiscales antérieures, feront du Canada un endroit plus propice aux investissements.

Avant que ne soient proposés les changements contenus dans le budget, une société canadienne était confrontée à un désavantage de l'ordre de quatre points en ce qui concerne le taux d'imposition par rapport aux États-Unis. Lorsque les mesures prévues au budget seront introduites dans leur totalité, le taux moyen d'imposition statutaire sur le revenu d'une entreprise canadienne diminuera de cinq points de pourcentage, de sorte qu'il sera inférieur à celui des États-Unis. Les entreprises auront désormais plus de raisons d'investir davantage au Canada.

Lorsque l'on compare les taux d'imposition réels marginaux, les modifications proposées dans le budget entraîneront une baisse de quelque 2,8 points de pourcentage du taux d'imposition marginal sur un investissement effectué au chapitre des machines et du matériel au Canada, le ramenant donc à environ un point de pourcentage de moins que le taux applicable à un nouvel investissement comparable aux États-Unis.

Dans le récent budget, le ministre des Finances prévoyait que la croissance réelle pour 1992 atteindrait 2,7 %, et celle-ci serait suivie d'une autre croissance de 4,5 % en 1993. On s'attend à ce que ces résultats permettent à l'économie canadienne d'enregistrer le plus haut taux de croissance des pays du Groupe des sept pendant cette période.

L'inflation se situe actuellement à un taux annuel de 1,6 %, ce qui représente son niveau le plus bas depuis le début des années 1970. L'inflation au Canada devrait continuer, au cours de la période qui vient, à être inférieure d'environ un point de pourcentage à celle enregistrée aux États-Unis (2,6 %).

Les règlements salariaux démontrent également combien se sont atténuées

LE BUDGET FÉDÉRAL : FAVORISER PLUS D'INVESTISSEMENTS ▲ (suite de la p. 2)

les pressions inflationnistes. Au dernier trimestre de 1991, les règlements obtenus dans le secteur public se sont situés en moyenne à 2,4 %. Dans le secteur privé, les règlements salariaux se sont élevés à 3,3 %, ce qui représente une baisse par rapport aux hausses enregistrées au premier trimestre (5,1 %).

Les taux préférentiels sont aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis le début des années 1970. Le taux des effets commerciaux à 90 jours devrait se situer en moyenne à 6,9 % en 1992 et à 6,5 % en 1993.

En conséquence, le Canada est capable de présenter aux investisseurs potentiels un taux d'inflation peu élevé et un faible coût des capitaux. Les mesures contenues dans le budget ont été adoptées dans le but d'améliorer la performance du Canada sur le plan de l'investissement, du commerce et de la productivité. Elles reconnaissent le rôle que joue l'investissement à l'égard de la prospérité nationale, ainsi que son importance pour la croissance de l'économie.

Taux effectifs d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada et aux États-Unis

	Bénéfices réalisés par la filiale canadienne		Bénéfices réalisés par la société mère américaine
	Actuels	Proposés	
	(en pourcentage)		
Fédéral ¹	24	22	34
Provinces/états ²	13	13	5
Impôt total sur les bénéfices	37	35	39
Retenue fiscale nette ³	6	3	s.o.
Total – Impôt sur les bénéfices et retenues fiscales	43	38	39

¹ Taux d'imposition de base dans le secteur de la fabrication et de la transformation, plus la surtaxe de 3 %.

² Les taux d'imposition des provinces et des états sont des moyennes. Les taux effectifs varient selon que l'on considère l'état ou la province. Le taux d'imposition des états reflète le fait que certains des impôts d'états sont déductibles au niveau fédéral aux États-Unis.

³ La retenue fiscale s'applique aux dividendes versés à la société mère étrangère sur les bénéfices après impôts de la filiale.

Source : Documents budgétaires.

L'INVESTISSEMENT, CLÉ DE VOÛTE DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'investissement est depuis longtemps reconnu comme étant un important facteur contribuant au bien-être économique du Canada. Son importance a d'ailleurs fait l'objet d'un examen dans une étude récemment réalisée pour le compte de l'Agence par David Slater, ancien président du Conseil économique du Canada. L'ouvrage, intitulé *La contribution de l'investissement et de l'épargne à la productivité et à la croissance économique au Canada*, laisse entendre que les efforts d'investissement et d'épargne du Canada ne sont pas suffisants. Selon l'étude, l'accroissement de la productivité de l'économie canadienne dépendra, du moins en partie, de ce qui suit :

- ☐ une hausse considérable de l'effort d'investissement;
- ☐ un changement de la composition de l'investissement, qui passe des secteurs de la construction résidentielle et non résidentielle à celui des machines et du matériel, ainsi qu'à la R-D;
- ☐ une amélioration appréciable au chapitre de l'efficacité de l'investissement;
- ☐ un renforcement des liens d'investissement avec le reste du monde, tant par l'intermédiaire de l'investissement

international au Canada que par celui de l'investissement direct canadien à l'étranger;

- ☐ un renforcement des liens d'investissement au Canada grâce à la suppression ou à la diminution des obstacles au commerce interprovincial et à l'investissement.

Le Canada retire beaucoup d'avantages de l'investissement étranger, notamment les transferts de technologie, la création de produits nouveaux, l'accès à de nouveaux marchés et la création d'emplois. Nous constatons de plus en plus que l'investissement international par des Canadiens est également un élément important de la compétitivité.

Tout en reconnaissant que la performance canadienne en matière d'investissement s'est avérée, de façon générale, fort positive, on s'entend pour dire qu'un effort d'investissement accru, aussi bien en quantité qu'en qualité, devra faire partie de notre réaction vis-à-vis des défis de demain.

Pour plus de renseignements, communiquez avec John Knubley, directeur du Groupe de la recherche, au (613) 995-7077.

ERICSSON LANCE UN PROJET DE R-D À MONTRÉAL

En février dernier, à Davos, en Suisse, la société L.M. Ericsson de Suède a annoncé qu'elle avait accordé à sa filiale Ericsson Communications de Montréal un très important mandat mondial de recherche et de développement (R-D) touchant la mise au point de la téléphonie cellulaire.

La compagnie L.M. Ericsson est un fournisseur mondial de systèmes de téléphones mobiles, de systèmes de commutation et de réseaux câblés. Elle compte quelque 70 000 employés répartis dans 100 pays. Le chiffre d'affaires de l'entreprise à l'échelle mondiale totalisait environ 9 milliards de dollars canadiens en 1990.

Ericsson lancera à Montréal un projet de R-D pour mettre au point une technologie de pointe axée sur les besoins particuliers des utilisateurs des téléphones cellulaires. Le projet portera sur le passage des réseaux au numérique et sur la mise au point de nouveaux services cellulaires.

L'annonce a été faite conjointement par Robert Bourassa, premier ministre du Québec; Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada (ISTC) et ministre du Commerce extérieur; Gérald Tremblay, ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie; et Lars Stalberg, vice-président aux affaires générales de L.M. Ericsson.

« Il s'agit là non seulement d'un bon modèle de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec pour attirer l'investissement, mais aussi d'un excellent exemple de la façon dont les gouvernements et les filiales canadiennes de multinationales peuvent travailler de concert afin d'obtenir des mandats supplémentaires de fabrication et de R-D pour le

Canada », de déclarer à cette occasion M. Wilson.

Mis sur pied il y a plus d'un an, le projet découlait d'une restructuration et d'un changement d'idéologie opérationnelle de la société mère — la L.M. Ericsson de Suède — qui envisageait de transférer en Amérique du Nord la responsabilité de gestion de produits reliée à la mise au point de logiciels de communication

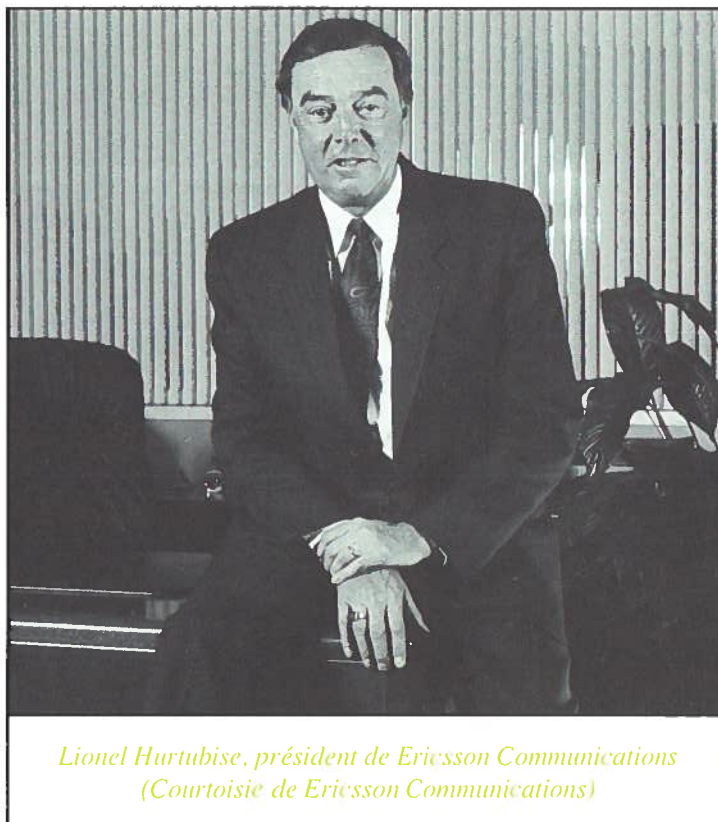
d'Investissement Canada pour qu'il l'aide à préparer une proposition à l'intention de la société mère dans le but d'obtenir un nouveau mandat de production mondial pour Ericsson Communications.

L'Agence a coordonné et organisé les réunions aux échelons fédéral et provincial, tout en veillant à ce que tous les ministères concernés soient au courant de la proposition de la société Ericsson.

Grâce aux efforts concertés d'Investissement Canada, d'ISTC, du Bureau fédéral de développement régional au Québec et du gouvernement québécois, Ericsson Communications a pu préparer une proposition suffisamment intéressante pour que la société mère accorde le mandat de production à la filiale d'Ericsson à Montréal.

Plusieurs raisons ont milité en faveur du choix de Montréal, notamment la présence et la qualité des chercheurs universitaires, son réservoir de chercheurs spécialisés dans le domaine des télécommunications, le calibre des entreprises susceptibles de faire de la sous-traitance, la R-D exécutée par ces entreprises, ainsi que l'accès aux marchés canadien et américain.

Une annonce faite récemment par la société Cantel a fourni à Ericsson une nouvelle raison de se réjouir. En effet, la Cantel sera le premier fournisseur canadien de services de téléphonie cellulaire à offrir la technologie de transmission numérique d'un océan à l'autre. Au cours de la prochaine année, elle dépensera près de 100 millions de dollars pour l'achat de matériel numérique, lequel sera fourni par Ericsson Communications.



*Lionel Hurtubise, président de Ericsson Communications
(Courtoisie de Ericsson Communications)*

cellulaire. À ce moment, les installations du Canada, du Mexique et des États-Unis étaient considérées comme étant des emplacements possibles pour la réalisation de ce projet.

L'un des éléments clés du choix du Canada a été l'intégration efficace des programmes fédéraux-provinciaux de façon à ce que la L.M. Ericsson dispose d'éléments clairs sur lesquels fonder sa décision. Au début de 1991, le président de Ericsson Communications à Montréal, Lionel Hurtubise, a fait appel aux services

PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT AU MOYEN DE LA VIDÉOCONFÉRENCE

Les gens d'affaires canadiens peuvent s'entretenir avec des partenaires internationaux potentiels, sans même quitter le Canada. Grâce aux capacités bilatérales de communication audio et vidéo de la vidéoconférence, les gens d'affaires provenant de différents centres géographiques peuvent prendre part à des rencontres « en tête à tête » sans perdre un temps précieux à voyager à l'étranger.

En décembre dernier, par exemple, les cadres supérieurs de huit entreprises canadiennes de matériel de télécommunications et de microélectronique connexe ont participé à une vidéoconférence d'une durée de trois heures à Ottawa. Ils étaient à la recherche de possibilités d'alliances stratégiques avec un nombre équivalent d'entreprises américaines réunies à New York.

Parrainée par Investissement Canada, de concert avec le Consulat général du Canada à New York, Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et Communications Canada, cette vidéoconférence s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie visant à aider les entreprises canadiennes à trouver des partenaires stratégiques.

Jean C. McCloskey, présidente d'Investissement Canada, a prononcé l'allocution de bienvenue. Peter Leach, président du *Telecommunications Research Institute* de l'Ontario, l'a suivie, et il a donné un bref aperçu de l'industrie canadienne

des télécommunications et des infrastructures de recherche qui l'appuient.

Sur le « plateau » d'Ottawa, les entreprises canadiennes ont mis en lumière leurs intérêts en matière d'alliances stratégiques dans le cadre d'exposés de 10 minutes, lesquels étaient suivis d'une brève période de questions. Les participants ont pu s'échanger leurs cartes professionnelles par télécopieur, de même que de la documentation de base, par exemple des copies d'acétates. Plusieurs lignes téléphoniques avaient aussi été prévues afin de permettre des discussions plus amples et plus détaillées entre les parties. De plus, cinq rencontres individuelles privées se sont tenues par vidéoconférence, à la suite des exposés.

Audrey Turner, gestionnaire supérieur à l'Agence, a présidé le volet Ottawa de la conférence. Parmi les entreprises canadiennes présentes, notons les compagnies Bayly Communications, CAL Corporation, CARDI Inc., CML Technologies, Glenayre Electronics, Newbridge Microsystems, NII Norsat et Silcom Research.

Sur le plateau de New York, les participants comprenaient les sociétés New York Telephone, NYNEX, AT&T et Grumman. Le volet New York a pour sa part été présidé par David Lenihan, conseiller principal en investissement au Consulat général du Canada à New York.

La vidéoconférence faisait partie d'un projet sur les télécommunications qui est en cours depuis 1991, et qui est une initiative conjointe de l'Agence et d'ISTC. Dès le départ, on a retenu les services d'un spécialiste sectoriel de la firme NGL Consulting Ltd., dont les recommandations



ont servi à la préparation d'un rapport intitulé « *The Case for Investing in the Canadian Telecommunications Equipment and Related Microelectronics Industry* », qui sert de document de base pour les investisseurs potentiels et les agents d'investissement à l'étranger.

En outre, l'Agence a produit une trousse de commercialisation dans laquelle on y fait ressortir le contexte favorable pour faire des affaires au Canada. On y trouve également les profils de 30 sociétés canadiennes intéressées à d'éventuelles alliances stratégiques avec des entreprises américaines ou internationales.

Plus de 3 000 exemplaires de la trousse ont été distribués aux ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada. Ce matériel d'information a également été diffusé dans d'importantes foires commerciales industrielles telles que TELECOM 91, qui a eu lieu en octobre dernier à Genève, en Suisse, et COMNET, qui s'est déroulée à Washington, à la fin de janvier 1992. Enfin, nous préparons actuellement une nouvelle version de la trousse qui sera destinée aux marchés de l'Europe et des pays de la ceinture du Pacifique.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Audrey Turner, gestionnaire supérieur du programme d'investissement – États-Unis, au (613) 995-0759.



PROMOTION DE L'INDUSTRIE OCÉANOLOGIQUE CANADIENNE

Dans le cadre des initiatives fédérales-provinciales visant à aider le secteur canadien de la haute technologie à attirer des partenaires étrangers, un nouveau projet axé sur l'industrie océanologique a récemment été lancé.

Il s'agit d'une coentreprise dans laquelle participent les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, et la *British Columbia Trade Development Corporation*, à l'échelon provincial, ainsi qu'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, et Investissement Canada, au niveau fédéral. Cette initiative de collaboration fédérale-provinciale en matière de promotion de l'investissement constitue une première pour l'Agence.

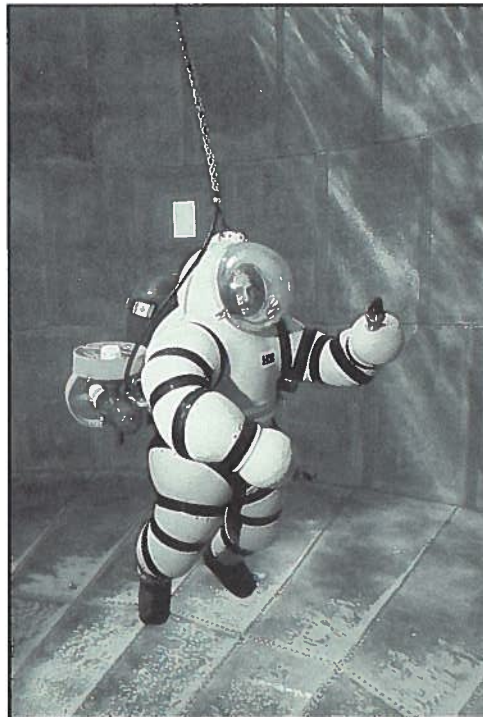
Le projet en question comporte trois étapes : 1) l'élaboration et la publication d'une trousse de promotion portant sur l'industrie océanologique; 2) la promotion de ce secteur à l'aide de la trousse comme instrument clé; et 3) la réalisation d'activités de suivi.

La trousse de promotion contient les profils des principaux intervenants canadiens de l'industrie océanologique dans les secteurs de la fabrication, des services et de la R-D. On les utilise comme point de départ en vue de promouvoir le dialogue entre les entreprises canadiennes et étrangères actives dans le secteur de la technologie océanologique.

La trousse est semblable à celles réalisées par le Groupe de la prospection de l'investissement de l'Agence au cours des trois dernières années (dans des domaines tels que l'opto-électronique à base de laser, la gestion des effluents industriels, la biotechnologie, l'intelligence artificielle, les produits logiciels et les technologies électroniques). Ces trousse ont pour but de faciliter la formation d'alliances stratégiques et de coentreprises, les transferts de technologie et

les ententes de commercialisation conjointe avec des partenaires étrangers.

La deuxième étape consistait en l'organisation de séminaires d'investissement, de tables rondes et de rencontres individuelles entre représentants d'entreprises. Ces activités de commercialisation ont



La société International Hard Suits de Vancouver a conçu le révolutionnaire système de plongée uniair NEWTSUIT, et elle en assure aussi la fabrication.

(Courtoisie de International Hard Suits)

constitué des méthodes efficaces pour déterminer quelles étaient les entreprises canadiennes intéressées à trouver des partenaires étrangers. Pour s'assurer de répondre aux besoins en investissement des sociétés canadiennes et de servir leurs intérêts commerciaux, on a engagé un spécialiste de l'industrie, Wilson Russell, président de la firme Cabot Management de Vancouver. M. Russell a entre autres présenté, dans le cadre de ces activités,

un exposé sur les capacités et les débouchés potentiels du Canada.

D'ailleurs, une initiative de commercialisation de ce genre a été organisée à Marseille, en France (les 23 et 24 janvier 1992), activité coparrainée par la Chambre de commerce de Marseille et l'ambassade du Canada à Paris. Plus de 25 propriétaires et cadres supérieurs d'entreprises françaises de l'industrie océanologique y ont participé. La table ronde et les rencontres individuelles qui l'ont suivie ont nettement témoigné du grand désir de l'industrie océanologique française de contracter des alliances avec des entreprises canadiennes œuvrant dans les domaines de l'intervention sous-marine, de la fabrication de systèmes d'information océanographique, et de la R-D, ainsi qu'avec des compagnies réalisant des activités pétrolières et gazières au large des côtes et en mer froide.

Quant à la troisième étape, elle supposera des activités de suivi de la part d'Investissement Canada, des missions canadiennes à l'étranger, des provinces, du groupe sectoriel d'ISTC, de l'expert-conseil engagé et des entreprises elles-mêmes, de façon à s'assurer que les possibilités potentielles de jumelage d'entreprises et d'ententes de partenariat ne restent pas lettre morte.

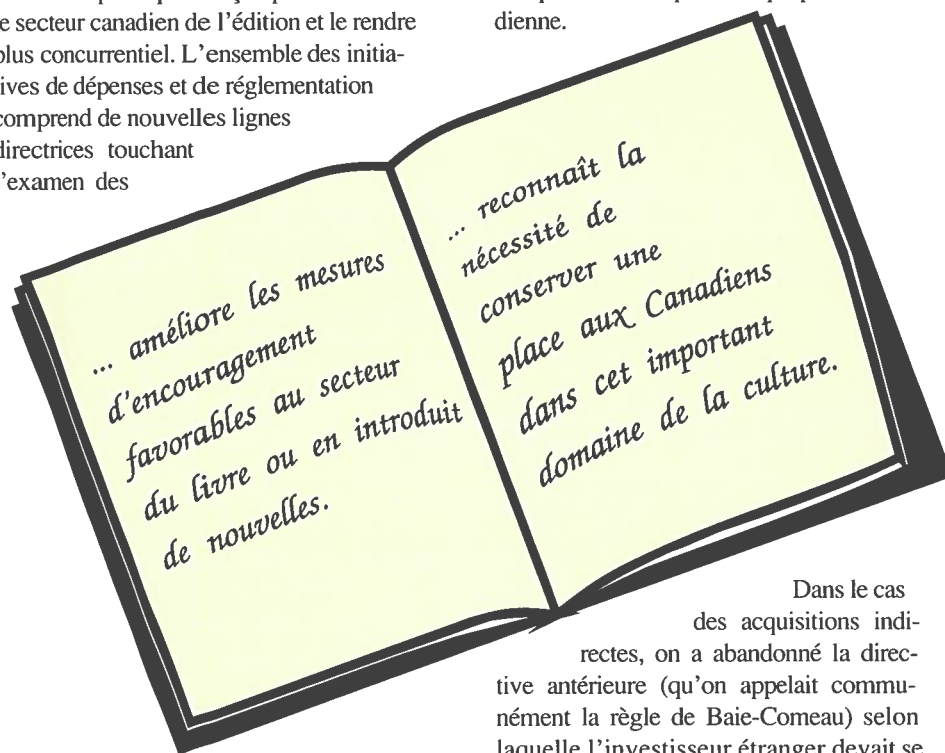
Des trousse ont été distribuées aux entreprises et instituts étrangers présents à l'*Oceanology International '92* (du 10 au 13 mars 1992, à Brighton, en Angleterre). De même, la trousse sera commercialisée dans le cadre du *Techno-Ocean '92*, qui se tiendra du 21 au 24 octobre 1992, à Yokohama, au Japon, où les profils des entreprises et des instituts seront offerts en version japonaise.

Pour plus de renseignements, communiquez avec William Ryback, agent de projet, Groupe de la prospection de l'investissement; tél. : (613) 995-7941; téléc. : (613) 996-2515.

NOUVELLE POLITIQUE TOUCHANT L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

En janvier 1992, on a annoncé l'adoption d'une politique conçue pour renforcer le secteur canadien de l'édition et le rendre plus concurrentiel. L'ensemble des initiatives de dépenses et de réglementation comprend de nouvelles lignes directrices touchant l'examen des

canadiens, tout en gardant un rayon d'action pour les entreprises de propriété canadienne.



investissements dans ce secteur, et améliore les mesures d'encouragement favorables au secteur du livre ou en introduit de nouvelles.

On procède actuellement à l'amélioration du programme d'aide à l'industrie, administré par le ministère des Communications, afin d'accroître la rentabilité des maisons d'édition de propriété canadienne dont l'ardeur a été particulièrement refrénée par la taille limitée du marché canadien. La *Loi sur les droits d'auteur* sera modifiée afin d'offrir aux distributeurs exclusifs (tant étrangers que canadiens) une meilleure protection de leurs droits de distribution.

Les lignes directrices régissant l'investissement étranger dans l'industrie du livre s'harmoniseront davantage avec l'approche adoptée dans d'autres secteurs culturels comme le cinéma et les enregistrements audio. La politique d'examen relative à l'industrie de l'édition vise à augmenter l'apport des sociétés sous contrôle étranger aux objectifs culturels

Dans le cas des acquisitions indirectes, on a abandonné la directive antérieure (qu'on appelait communément la règle de Baie-Comeau) selon laquelle l'investisseur étranger devait se départir de l'entreprise canadienne dans un délai de deux ans. Au lieu de cela, les investissements de ce genre feront l'objet d'un examen dans le but de déterminer s'ils seront vraisemblablement à l'avantage net du Canada (le « critère de l'avantage net ») aux termes de la *Loi sur l'investissement Canada*, y compris leur contribution aux objectifs culturels canadiens.

Les types d'engagements en matière de rendement que l'on s'attend de voir prendre prévoient une aide de l'investisseur au réseau de distribution canadien des livres entièrement canadiens et des livres importés. Ces engagements comprennent également le maintien d'installations de perfectionnement professionnel dont dépendent également les éditeurs canadiens, ainsi que l'investissement au chapitre du développement des marchés auxquels s'adressent les auteurs canadiens.

Dans le cas de l'acquisition directe d'une maison d'édition ou d'une entreprise de distribution déjà sous contrôle étranger, le même critère de l'avantage net

s'appliquerait. De plus, la demande devrait être accompagnée de preuves crédibles attestant que des investisseurs canadiens ont eu une possibilité réelle et équitable de soumissionner en vue d'acquérir l'entreprise.

Les paramètres du programme d'aide amélioré traduisent le niveau élevé de concentration d'ouvrages d'auteurs canadiens qui caractérise les maisons d'édition de propriété canadienne. C'est pour cette raison que les investissements étrangers dans de nouvelles entreprises sont encore interdits et que cela demeure l'une des caractéristiques de la politique.

De la même façon, l'acquisition d'entreprises sous contrôle canadien ne sera normalement pas autorisée. On n'envisagera l'acquisition d'une entreprise de propriété canadienne par un investisseur étranger, conformément au critère de l'avantage net, que si l'entreprise éprouve de toute évidence des difficultés financières et si les Canadiens ont auparavant eu une possibilité réelle et équitable de soumissionner en vue de l'acquérir.

Le maintien de la limite du niveau d'investissement étranger dans l'industrie du livre, restriction dont il est question dans les lignes directrices, reconnaît la nécessité de conserver une place aux Canadiens dans cet important domaine de la culture.

Cette réforme de la réglementation ne modifie pas le mécanisme de présélection des investissements étrangers dans l'industrie du livre. Par contre, la *Loi sur l'investissement Canada* sera modifiée afin de resserrer la définition de ce qui constitue un contrôle canadien en ce qui concerne les entreprises culturelles. Il s'agit là d'une modification nécessaire pour veiller à ce que les lignes directrices soient respectées et que l'investisseur étranger ne puisse contourner simplement le processus d'examen en structurant son investissement de façon à ce qu'il soit en apparence sous contrôle canadien, alors qu'il ne l'est pas vraiment.

— Peter Caskey et Lillian Buchanan,
Investissement Canada

NOUVELLE POLITIQUE SUR LES ACQUISITIONS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

À la suite du budget fédéral de février 1992, le gouvernement a annoncé sa décision d'abandonner la politique sur les acquisitions pétrolières et gazières, dont l'adoption remonte à six ans, qui interdisait la vente à des non-Canadiens de sociétés pétrolières et gazières canadiennes en bonne situation financière. La politique était administrée par Investissement Canada dans le cadre de son examen des prises de contrôle d'entreprises pétrolières et gazières par des investisseurs internationaux.

L'objectif général de la politique gouvernementale, qui était d'assurer un taux de propriété canadienne de 50 % dans l'industrie pétrolière et gazière en amont¹, reposait sur la conviction que les Canadiens ne profitaient pas suffisamment de la production nationale de pétrole et de gaz. La politique sur les acquisitions constituait la principale mesure lui permettant d'atteindre cet objectif.

La domination des sociétés internationales dans l'industrie pétrolière et gazière en amont est une question ayant fait couler beaucoup d'encre depuis les années 1950. La propriété et le contrôle canadiens de l'industrie ont augmenté de façon constante dans les années 1970 et au début des années 1980, et ont atteint leurs plus hauts niveaux en 1985-1986.

Selon des enquêtes menées par le gouvernement, les niveaux de propriété canadienne qui sont enregistrés dans l'industrie pétrolière et gazière en amont sont passés de 48 % en 1985 à 42 % en 1988, avant de remonter à 44 % en 1990 (voir le graphique). Si l'on tenait compte des 10 % de petites entreprises appartenant presque totalement à des Canadiens qui n'ont pas été recensées par le gouvernement, le taux de « canadianisation » pourrait atteindre jusqu'à 49 %, ce qui constitue presque l'objectif que s'est fixé le gouvernement.

Les raisons militent en faveur d'une politique de canadianisation reposaient sur quatre facteurs : 1) l'opinion publique qui laissait entendre que les Canadiens devraient avoir l'occasion de posséder et de contrôler cette industrie d'importance stratégique qui a profité d'une aide gouvernementale considérable; 2) l'intérêt manifesté par les Canadiens à l'égard du partage direct des profits importants découlant de la production de pétrole et de gaz; 3) la conviction que les entreprises appartenant à des Canadiens tiennent davantage compte des intérêts nationaux du Canada; et 4) la méfiance à l'égard des sociétés pétrolières multinationales.

Dans les circonstances difficiles que nous connaissons aujourd'hui, ces points de vue ne tiennent plus. La meilleure façon d'assurer un bon approvisionnement en pétrole et en gaz consiste à créer des conditions favorables à une industrie saine et dynamique. Les restrictions à l'égard de la propriété canadienne limitaient les perspectives de l'industrie en éliminant d'importantes sources d'investissement en capital. Les profits élevés prévus ne se sont pas matérialisés et ils paraissent improbables dans un proche avenir.

Les différences de comportement entre les entreprises sous contrôle étranger et celles appartenant à des Canadiens se sont avérées modestes. Il est beaucoup plus urgent de s'assurer que les sociétés pétrolières au Canada, quels que soient leurs propriétaires, puissent rationaliser leurs activités et investir pour accroître leur productivité.

Les Canadiens ne doivent pas être préoccupés par le fait que l'élimination de cette politique puisse signifier que nous vendons une importante industrie. Car les faits sont tout autres : les Canadiens sont propriétaires de leurs ressources énergétiques et le resteront, que les entreprises exploitant les ressources soient étrangères ou non. Les Canadiens continueront de tirer profit du

fait qu'ils possèdent les ressources énergétiques, grâce à la perception de redevances et d'impôts sur le revenu s'appliquant sans exception à tous les producteurs d'énergie, peu importe la nationalité de leur société mère. Les Canadiens continueront de contrôler la mise en valeur et l'exploitation des ressources énergétiques par le truchement de leurs organismes de réglementation provinciaux et fédéraux.

Mais le Canada a aussi besoin de capitaux et de nouvelles technologies. Les Canadiens ne sont malheureusement pas disposés ou prêts à fournir suffisamment de nouveaux investissements en actions pour financer les nouvelles mises en valeur nécessaires. Les alliances stratégiques avec des sociétés pétrolières internationales permettent aux entreprises dont le siège est au Canada d'exporter leurs compétences, particulièrement dans les domaines de la sismologie, du forage en mer et dans l'Arctique, et de la mise en valeur des sables bitumineux, vers des régions productrices de pétrole partout dans le monde.

L'abolition de la politique sur les acquisitions pétrolières et gazières ne signifie toutefois pas l'élimination du rôle du gouvernement dans ce domaine. Investissement Canada continuera d'examiner les acquisitions internationales dans le secteur du pétrole et du gaz en vertu du « critère de l'avantage net pour le Canada », comme il l'a toujours fait.

Des ententes sont généralement négociées avec l'investisseur pour assurer un taux élevé de réinvestissement dans l'entreprise et le maintien d'une gestion canadienne et du niveau de l'emploi au pays. La différence, c'est qu'il n'est désormais plus interdit d'acheter des entreprises pétrolières et gazières canadiennes n'éprouvant pas de difficultés financières et que l'on mettra dorénavant moins l'accent sur la question de la propriété canadienne.

La *Loi sur Investissement Canada* sera modifiée de façon à ce que les

(p. 9) ▼

¹ On entend par « en amont » la production de pétrole et de gaz à partir des puits, par opposition à « en aval », qui concerne le raffinage, la commercialisation et la distribution de produits du pétrole et de gaz naturel.

NOUVELLE POLITIQUE SUR LES ACQUISITIONS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

(suite de la p. 8)

investissements dans le secteur du pétrole et du gaz soient assujettis aux mêmes seuils d'examen que ceux qui s'appliquent aux autres secteurs de l'économie aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, les seuils au-dessus desquels une acquisition par des investisseurs américains est assujettie à l'application de la Loi passeront de 5 millions à 150 millions de dollars dans le cas d'acquisitions directes. Pour ce qui est des acquisitions indirectes, il n'y aura aucun examen. Quant aux seuils d'examen s'appliquant à tous les autres investisseurs étrangers, ils demeureront à 5 millions de dollars pour ce qui touche les acquisitions directes et à 50 millions de dollars en ce qui concerne les acquisitions indirectes.

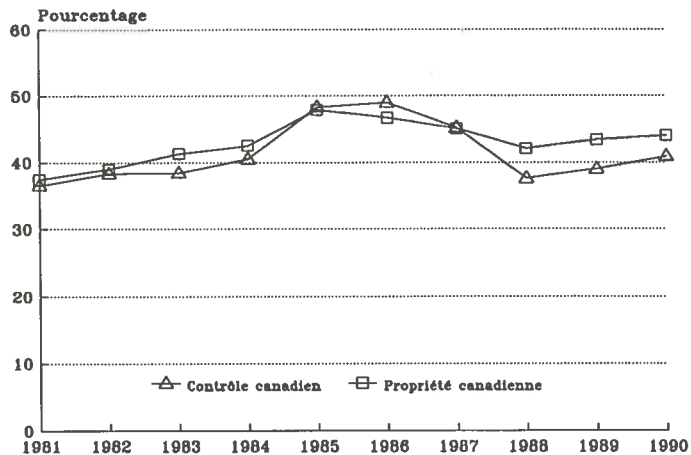
Investissement Canada cherchera encore à obtenir des investisseurs internationaux qui acquièrent des entreprises et des propriétés pétrolières et gazières l'assurance qu'ils sont disposés à engager les ressources, financières et autres, nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de prospection et de mise en valeur des propriétés acquises. De plus, l'Agence cherchera à obtenir l'assurance que les Canadiens continueront de jouer un rôle de premier plan au chapitre de la direction et de la gestion des entreprises acquises.

L'élimination de la politique sur les acquisitions permettra aux Canadiens qui possèdent des propriétés pétrolifères et gazières de vendre leurs biens à n'importe quel investisseur, au meilleur prix, et de rationaliser leurs avoirs. De la même façon, les propriétaires internationaux sont maintenant en mesure d'acquérir des propriétés adaptées, sur le plan stratégique, à leurs avoirs.

Il en résultera une revalorisation de la base de ressources pour tous les investisseurs et une industrie canadienne de la prospection et de la production plus productive.

— Richard Bushnell,
Investissement Canada

PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE CANADIENS DES REVENUS
DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE EN AMONT



Source : Agence de surveillance du secteur pétrolier.

Des investisseurs de Hong Kong intéressés par les champs pétrolifères canadiens

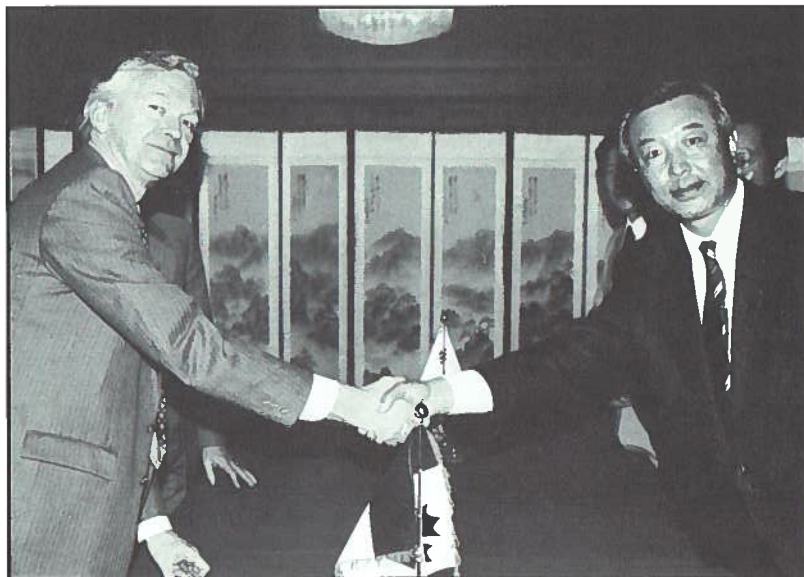
L'industrie canadienne du pétrole et du gaz a récemment fait l'objet d'importants investissements de la part d'investisseurs de Hong Kong. Le premier de ces investissements a été réalisé quand M. Li Ka-shing a acquis au coût de 325 millions de dollars la participation de 43 % que détenait la compagnie albertaine Nova Corporation dans la société Husky Oil Limited. En mars 1992, un consortium de deux sociétés de Hong Kong dirigé par M. Cheng Yu-Tung a investi 70 millions de dollars dans l'achat de la participation de 41 % que possédait la Consolidated Enfield Corporation dans la société Numac Oil and Gas Ltd. Les deux transactions ont été approuvées aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*.

Si M. Li avait déjà investi dans l'industrie canadienne — il possédait déjà 43 % de la Husky depuis 1987 —, il s'agissait toutefois de la première grande transaction de M. Cheng dans le secteur canadien du pétrole et du gaz. Il s'agissait de la première acquisition approuvée suivant la récente décision du gouvernement d'abandonner la politique sur les acquisitions pétrolières et gazières. Appelé à commenter l'acquisition de Numac, M. Cheng a souligné que : « Cette acquisition représente la première étape en vue d'un investissement à long terme majeur dans le secteur du pétrole et du gaz. Notre objectif ultime est de faire de la Numac un important intervenant dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne ».

M. Li a pour sa part renforcé son engagement envers l'industrie puisqu'il projette d'injecter 500 millions de dollars dans la Husky afin de stabiliser sa situation financière et de lui permettre de poursuivre des projets énergétiques d'envergure, notamment une usine de valorisation du pétrole lourd et un projet de mise en valeur de gaz sulfureux (Caroline).

Les investisseurs de Hong Kong injectent des capitaux au Canada depuis plusieurs années, mais leur activité visait principalement le domaine des biens immeubles et de la gestion immobilière. Ces récentes transactions dans le secteur du pétrole et du gaz représentent en quelque sorte un point de départ et pourraient supposer d'autres investissements dans des entreprises reliées aux richesses naturelles et à la fabrication.

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET UNE BANQUE CORÉENNE



Jon Church, vice-président de la Division du développement de l'investissement de l'Agence, et Jung-Jin Yoon, gouverneur adjoint de la Korea Development Bank, se serrent la main en signe d'accord.

Le 17 février dernier, M^{me} Jean McCloskey, présidente d'Investissement Canada, et M. Hyung-Koo Lee, gouverneur de la *Korea Development Bank* (KDB), ont annoncé conjointement qu'une lettre d'entente a été signée à Seoul entre les deux organismes. C'est la première fois que les deux parties prenaient ce genre d'initiative.

Les liens économiques entre le Canada et la République de Corée ne cessent de s'accroître, et les deux pays connaissent l'importance des investissements commerciaux nationaux et internationaux pour leurs économies respectives. À cet égard, la lettre d'entente permettra de favoriser et de faciliter les investissements directs bilatéraux dans les deux pays et stimulera la collaboration entre les sociétés canadiennes et coréennes par le biais d'alliances d'investissement au Canada, en Corée et dans des pays tiers.

Dans le cadre de la lettre d'entente, Investissement Canada et la KDB s'échangeront des opinions et de l'information dans le but de faciliter les activités d'investissement qui profiteront aux

entreprises canadiennes et coréennes. Au nombre des activités visées, on compte les présentations aux investisseurs potentiels, la diffusion de renseignements, les séminaires, l'identification de possibilités d'investissement, l'identification et la mise en contact de partenaires d'investissement potentiels, et d'autres initiatives lancées d'un commun accord.

La KDB est une institution financière de premier plan, appartenant entièrement au gouvernement de Corée. En vertu de sa loi constitutive, la KDB fournit et administre des fonds destinés à de grands projets industriels pour favoriser le développement industriel et l'expansion de l'économie nationale.

Pour sa part, Investissement Canada est l'organisme mandataire du gouvernement du Canada qui est chargé, en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, de promouvoir les investissements commerciaux au pays, par des Canadiens et des non-Canadiens.

Les cadres supérieurs des deux parties se réuniront annuellement et entretiendront des contacts périodiques afin de favoriser

une collaboration plus étroite et d'offrir leur aide aux clients. Les parties désigneront dès que possible des représentants qui mettront ces objectifs en application.

« Cette lettre d'entente marque une étape importante pour Investissement Canada, de dire M^{me} McCloskey. Elle aidera les sociétés canadiennes à former des partenariats stratégiques avec leurs homologues de Corée, augmentant ainsi la compétitivité des deux pays à l'échelle mondiale. »

Pour sa part, M. Lee a déclaré que : « La lettre d'entente sera très utile à la KDB pour encourager les investissements commerciaux des entreprises coréennes au Canada. De plus, il s'agit là d'un important élan qui permettra d'accroître la collaboration entre nos deux organismes ».

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Henry Yau, d'Investissement Canada, au (613) 995-6634.

Investir au Canada est publié chaque trimestre par Investissement Canada, organisme fédéral chargé du développement de l'investissement. Investissement Canada a pour mandat de promouvoir les investissements au pays, par des Canadiens et des non-Canadiens, qui contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois, et qui apportent des avantages nets au Canada.

*Rédacteur en chef – Richard Bégin
Réviseur français – Vincent Beaulieu
Rédactrice anglaise – Lillian Rukas
Réviseur anglais – Matt Van Neste
Production – Bernard Cossais
Agent à l'édition – Suzanne Le Blanc*

Investir au Canada
C.P. 2800, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 6A5
Téléphone : (613) 995-9525
Télécopieur : (613) 996-2515